



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Nachtegaallaan 20/c3 1731 Asse Belgique

Boîte: C3

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
24/12/2024

📅 Prochaine visite avant le:
24/12/2025

👤 Agent-visiteur:
Emre Kurutepe

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Certoo Srl
Adresse	Sportlaan 7, 1700 Dilbeek, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Nachtegaallaan 20/bus c3, 1731 Asse
Adresse	Nachtegaallaan 20/c3 1731 Asse Belgique
Installateur	
Nom	/
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Nachtegaallaan 20/c3 1731 Asse Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	1SAG1100378243
GRD	Fluvius
Type de locaux	Appartement 3 ^e étage

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020 Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	1SAG1100378243
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	63A 2P
Protection maximale admissible	63A 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 63A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	999
Description de l'installation	Bord 1 1 x verliesstroomschakelaar 300mA 63A 2P 1 x C16A 2P Bord 2 1 x C63A 2P 1 x C32A 2P 5 x C20A 2P 2 x C16A 2P 1 x 30mA 63A 2P

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-019/5800131

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	999
Isolement ($M\Omega$)	201
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
	Mise à la terre réalisée au moyen des canalisations d'eau et/ou de gaz. Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	Les connexions des conducteurs de protection et d'équipotentialité sont à souder ou à assujettir par vis de pression.	L1: 5.4.3.4.; 5.4.3.5.
	Een demonteerbaar aansluitstuk (aardingsonderbreker) dient aangebracht te worden in de aardgeleider teneinde de meting van de verspreidingsweerstand mogelijk te maken.	
	Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
G. Conducteur de protection		
	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.
F. Tableau électrique		
	Utilisez le calibre de fil correct pour chaque fusible.	
I. Appareillage		
	Les prises avec broche de terre qui ne sont pas reliées à l'installation de mise à la terre sont interdites.	

Remarques

Libellé	Référence
---------	-----------



Libellé	Référence
L'ensemble de l'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1. Une révision complète de l'installation est requise. Une fois les travaux de modification sont terminés, un nouveau contrôle est requis.	RDE29



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Emre Kurutepe

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

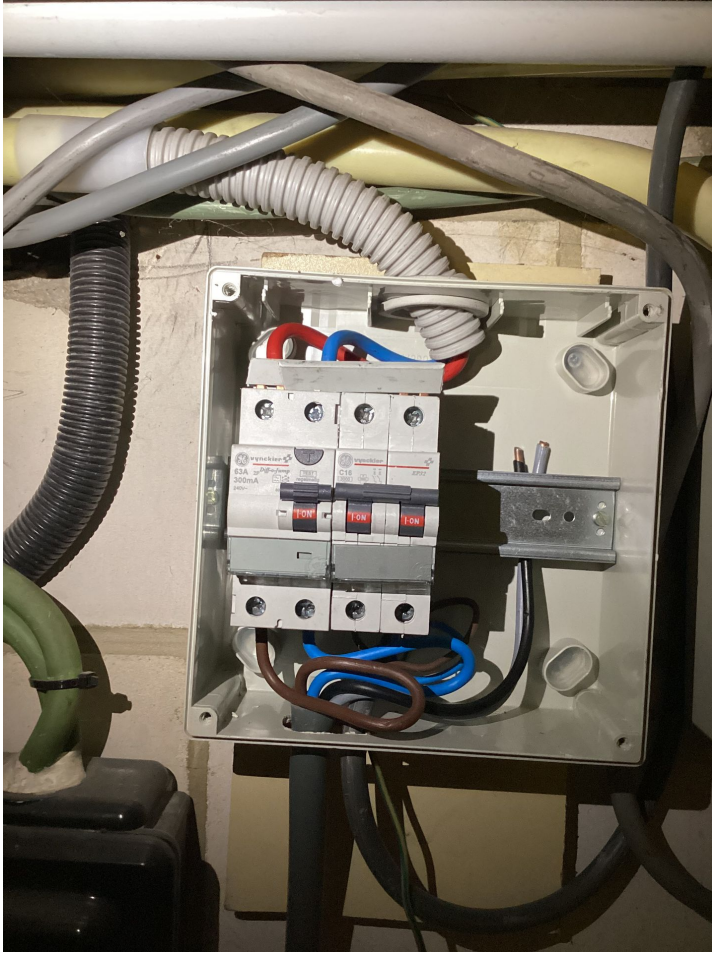


Tableau 1

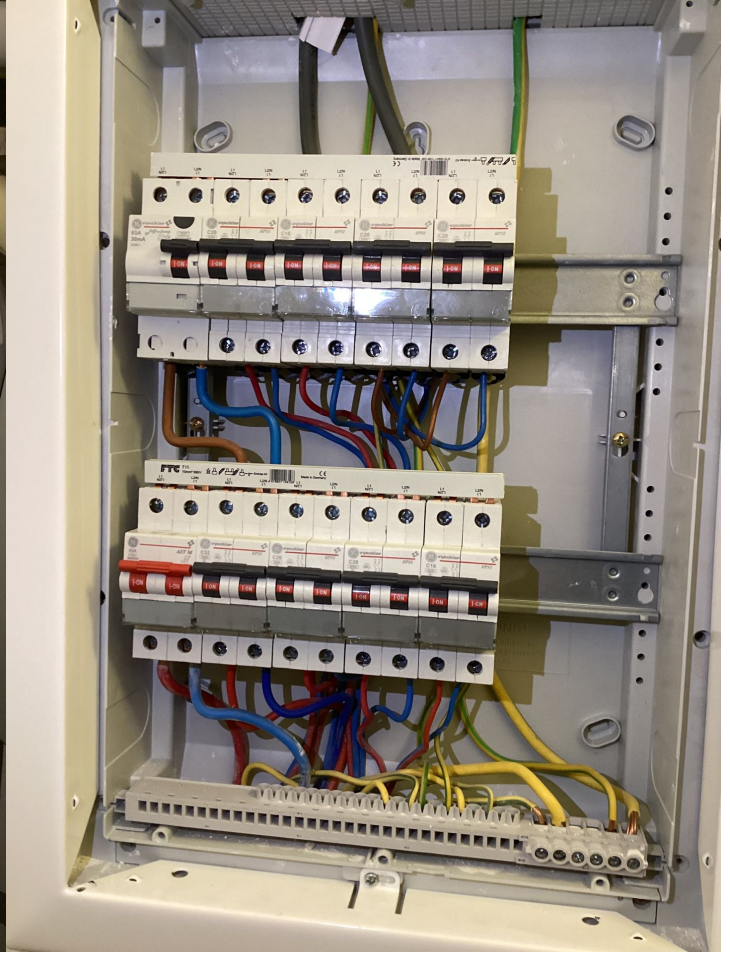


Tableau 2